

## Enquête sur l'Enseignement Musical Obligatoire

Montesquieu, après avoir dépeint les Grecs comme des athlètes, ajoute que leurs exercices, « si propres à faire des gens durs et sauvages, avaient besoin d'être tempérés par d'autres qui puissent adoucir les mœurs ». Et c'est ainsi qu'il explique la place qui, chez eux, était faite à la musique.

Au moment où nos hommes politiques ont proclamé la nécessité d'un enseignement obligatoire de la gymnastique, il nous paraît opportun de susciter un mouvement d'opinion en faveur de la culture du sentiment esthétique et, plus particulièrement, de l'enseignement de la musique dans les écoles, collèges et lycées.

Et nous demandons que l'éducation musicale fasse partie intégrante de l'enseignement général, que les notions indispensables à l'éveil de l'amour du Beau soient obligatoirement inculquées aux jeunes générations.

Nous croyons savoir que ces préoccupations ne sont pas étrangères à M. Honorat, ministre des Beaux-Arts. Aussi notre but est-il de réunir, pour les lui soumettre, tous les éléments d'appréciation, car les initiatives de nos dirigeants puisent souvent leur force réalisatrice dans un mouvement d'opinion. Nous faisons donc appel à tous ceux qu'intéresse l'avenir de la musique en France, nous devrions dire à tous ceux qu'intéresse l'avenir de la France, car la musique a une indéniable portée sociale. Qu'ils propagent donc l'idée en quoi réside cette enquête et que, dans son essor, elle entraîne l'adhésion : non seulement des artistes — c'est pour eux une question vitale — mais de tous les intellectuels, des sociologues et des hommes politiques.

Nous commençons la publication des premières réponses :

« Etant donné l'importance prise par la musique à notre époque, l'enseignement obligatoire de la musique me paraît une nécessité.

Mais à la condition que l'on apprendra la musique par notes et non par chiffres, d'après la méthode inventée par J.-J. Rousseau, remise au jour et fâcheusement introduite dans nos écoles primaires : méthode séduisante mais fallacieuse, qui donne d'abord de brillants résultats et devient ensuite un impasse et un obstacle. »

C. SAINT-SAENS.

« Puisque vous faites l'honneur de demander son avis à un poète, je vous répondrai avec Verlaine : de la musique avant toute chose. La musique me semble faire partie de la vie profonde d'une race et je suis certain que l'éducation musicale aurait la meilleure influence sur les enfants de France. Mais pas d'éducation musicale obligatoire. Ce mot-là rend tout odieux. On ne peut aimer que ce qu'on fait librement, spontanément, d'un cœur joyeux.

Quant aux moyens, pourquoi ne pas s'inspirer de certains groupements déjà existants, la Manécanterie, par exemple, dont les jeunes élèves sont si fervents.

Avec la journée de huit heures, avec l'abaissement général de la moralité, c'est un devoir absolu que de chercher à élever les masses vers la beauté artistique. Pour des raisons qu'il serait trop long de développer ici, j'estime que la musique est, de tous les arts, le plus hautement bienfaisant. »

Abel LEGER.

de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.  
Professeur au Collège de France.

« Je suis tellement persuadé de l'effet bienfaisant que pourrait avoir l'enseignement de la musique aux jeunes générations que je voudrais voir inscrire cet enseignement au même titre que la prononciation et la lecture. Quelle discipline que la musique ! Quel agréable prélude à la règle inflexible de l'obéissance qui doit être inculquée à l'enfant ! Et qui vous dit que la musique considérée comme enseignement primaire, préparaire même s'il m'est permis de parler ainsi, ne fera pas

éclore dans de jeunes âmes l'idée du beau, ne fera pas découvrir le talent qui se cache ou s'ignore et qui serait allé s'étioler et moisir dans une carrière à laquelle il serait moins apte ? Le moyen pour mener à bien cette tâche éducative ? Il est très simple : inscrire dans les programmes de l'école primaire l'enseignement de la musique au même titre que celui du dessin ou de la gymnastique. Faire disparaître la notion de la musique considérée comme art d'agrément pour la remplacer par la notion de la musique nécessaire à la connaissance humaine ; et par conséquent en rendre l'enseignement Obligatoire et non facultatif.

Mais pour obtenir ce résultat, il faudrait qu'un ministre, du reste plein de bons sentiments, ne fût pas combattu, barré sournoisement dans son heureuse initiative par des bureaucrates, soucieux de ne rien changer, partisans du moindre effort. Or le bureaucrate n'obéit qu'à une seule loi : « Ce qui n'a pas encore été fait ne doit pas se faire. Je ne connais pas la musique, donc elle doit être inutile. »

Louis SCHNEIDER.

Critique musicale au "Gaulois".

« Je suis très ardemment partisan de la culture du sentiment esthétique.

Je suis persuadé que l'éducation musicale en particulier ne peut qu'avoir une excellente influence. Mais je crois qu'il serait bon de faire comprendre aux enfants qu'éducation musicale ne signifie pas exercices de gemmes ni étude spéciale d'aucun instrument. On peut acquérir une belle et utile culture musicale sans être exécutant. Il y aura toujours assez d'exécutants et pour le devenir il faut une vocation. Mais ce sont les auditeurs qu'il s'agit de former. Et, avec le grand nombre de concerts accessibles aujourd'hui, le but que vous vous proposez sera atteint si l'on met seulement le public en état d'écouter.

René BOYLESVE,  
de l'Académie Française.

(A suivre)